



Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

Zoom sur le Togo emergent

N° 175 du 30 octobre 2020 / PRIX 250 F CFA AFRIQUE / 1EURO EUROPE



HANTÉS

LE PLUS ETRANGE
C'EST QUE VOUS ALLEZ ADORER

VOTRE NOUVELLE SERIE CANAL+ ORIGINAL
TOUS LES LUNDIS A 20H30 SUR CANAL+
DES LE 2 NOVEMBRE

CANALPLUSTOGO

22 22 65 65

LES BOUQUETS
CANAL+



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le Togo se lance dans les systèmes d'irrigation à énergie solaire pour accompagner les petits exploitants agricoles

En Afrique, l'agriculture représente une force directrice primordiale pour la croissance économique africaine et fournit du travail à 60% de la population active. Sans eau, les rendements agricoles sont moins élevés. L'irrigation est un des leviers les plus importants pour palier à ce déficit et augmenter la productivité des terres agricoles. L'agriculture est le secteur le plus consommateur d'eau au monde. En Afrique, 83% de l'eau consommée l'est dans l'agriculture et à peine 6% des terres cultivées sont actuellement irriguées en Afrique, contre 14% en Amérique latine et 37% en Asie. Le potentiel d'intensification de l'irrigation est donc considérable en Afrique subsaharienne, ce qui permettrait d'accroître les rendements des cultures et d'améliorer la résistance aux chocs climatiques... **P.4**

DÉCLARATION DES BIENS AU SOMMET DE L'ETAT

Le gouvernement marque une nouvelle étape dans la procédure de « la transparence dans l'exercice des fonctions publiques »

UN NOUVEAU PRODUIT DE LA SNB



« **Djama Lager** », une bière rafraichissante et très désaltérante

INCLUSION FINANCIÈRE



Le FNFI passe de 87 milliards FCFA fin 2019 à 97 milliards FCFA en octobre 2020

COOPÉRATION SINO-TOGOLAISE



Investir dans le social au Togo, la nouvelle priorité de la Chine

DIRECTION DE L'OMC

La Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala proposée / Le verdict final le 9 novembre 2020 à Genève



NOMINATION

Le PSDT félicite Mme Victoire Tomégah Dogbé au poste de Premier Ministre « La priorité c'est les problèmes de la jeunesse togolaise »



ECO FLASH

COOPÉRATION SINO-TOGOLAISE

Investir dans le social au Togo, la nouvelle priorité de la Chine

Mme Yawa Djiqbodi TSEGAN, la Présidente de l'Assemblée nationale a accordé le 26 octobre 2020, des audiences aux ambassadeurs de Chine, Chao Weidong et d'Egypte au Togo, Dr Hussein Hossam en fin de mission. Avec l'ambassadeur de Chine au Togo, les discussions ont porté sur les excellentes relations entre les deux pays et les deux parlements. Autres sujets abordés au cours de l'audience, la réalisation des objectifs du Programme National de Développement (PND) et l'orientation que prendra l'apport de la Chine pour sa bonne exécution. Selon le diplomate chinois, cet apport sera plus axé sur les besoins sociaux en termes de coopération sino-togolaise. « Nous avons eu un échange très approfondi sur les relations entre nos deux pays et les deux parlements. J'ai profité de l'occasion pour féliciter Mme la Présidente pour son excellent travail en qualité de présidente de l'Assemblée nationale et en tant que éminente représentante de la femme togolaise. J'ai réitéré notre volonté d'accompagner le parlement, le gouvernement, le peuple togolais dans la



réalisation des objectifs définis par la nouvelle feuille de route du PND et faire en sorte que la coopération sino-togolaise apporte plus de preuves tangibles à la population. Le secteur social sera prioritaire à la future coopération entre les deux pays », a déclaré Chao Weidong au sortir de l'audience. Sur le principe gagnant-gagnant, les deux pays ont montré un modèle exemplaire de coopération Sud-Sud marquée de grandes réalisations notamment dans les infrastructures, l'agriculture, le commerce, la santé et autres etc. Quant au diplomate égyptien, il est allé faire ses adieux à la Présidente de la Représentation nationale et faire le bilan des 2 dernières années de coopération de son pays avec le Togo. Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur les relations de coopération qui unissent les deux parlements et la nécessité de les redynamiser avec la création d'un groupe d'amitié parlementaires entre le Togo et l'Egypte.

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

L'OMC et ses partenaires lancent le Portail de suivi des ODD liés au commerce

« L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a lancé le 20 octobre 2020, le Portail de suivi des Objectifs de développement durable liés au commerce avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (ITC) », indique l'institution onusienne en charge du commerce. Ce portail en ligne recense les derniers progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies liés au commerce. A en croire le Directeur général adjoint Yonov Frederick Agah, en charge des questions de développement au sein de l'OMC, au cours des 15 dernières années, le commerce a été un moteur de la croissance économique et a permis de réduire massivement la pauvreté et de favoriser le développement socio-économique dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. « Le Portail de suivi des ODD liés au commerce est le résultat d'un effort collectif entre la CNUCED, l'ITC et l'OMC. Cette collaboration multi-agences est un exemple du travail acharné et de la proposition de valeur du centre commercial de Genève, prouvant une fois

de plus que les efforts multilatéraux dans le domaine du commerce sont possibles et utiles », a-t-il déclaré lors du

Lancé à l'occasion de la Journée mondiale de la statistique, le portail permet aux utilisateurs d'effectuer

qui les maintient à flot. C'est ce qui les aide à comprendre ce qu'il faut produire, quand le produire et où le vendre.



lancement. Quant à la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED, Isabelle Durant, le Portail de suivi des ODD liés au commerce se présente comme un guichet unique et les utilisateurs peuvent facilement obtenir les chiffres officiels les plus récents des indicateurs ODD liés au commerce.

« Il s'agit donc d'une contribution essentielle dans l'esprit de William Deming, le père des systèmes d'assurance qualité, qui a déclaré: "In God we trust; all others must bring data », indique-t-elle.

une analyse personnalisée des indicateurs des ODD liés au commerce, dans le but d'améliorer la compréhension de la relation entre le commerce et le développement dans le cadre du programme des ODD et de mettre en évidence les dernières avancées dans la réalisation des objectifs pertinents des ODD. « Les statistiques sont importantes. Les données sont importantes. Les renseignements sont importants. Pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), le cœur de métier de l'ITC, les données et les renseignements sont ce

(...) Nous sommes tous d'accord pour dire que le commerce est l'un des moyens les plus importants pour mettre en œuvre les ODD. Tout, de la capacité de production à l'accès au marché en passant par la circulation transfrontalière des denrées alimentaires et des biens et services médicaux, est reconnu et reflété dans les objectifs fixés par l'Agenda 2030 », a souligné la Directrice exécutive du CCI, Pamela Coke-Hamilton. Le portail peut être consulté à l'adresse suivante : <https://ODDtrade.org>.

Ghislain

UEMOA : L'incidence de pauvreté est de 45,5% en 2019 au Togo

Le Togo comme les 08 pays de de l'UEMOA a réalisé son Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM). Ce projet régional qui inscrit dans le cadre du Programme Statistique Régional (PSR) 2015-2020 vise à fournir des données pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages tout en les rendant comparables dans les Etats membres de l'Union. Les principaux résultats issus de l'EHCVM 2018-2019 au Togo sont annoncés par Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances et se présentent comme suit : après extrapolation des données, on dénombre 1 812 591 ménages touchés par l'enquête pour une population de 7 635 896 habitants, dont 52,3% de femmes, la population urbaine représente 41,0% de la population totale, les moins de 15 ans représentent 43,5% de la population

totale et les plus de 64 ans, 3,4%.

Le seuil de pauvreté, calculé selon la nouvelle méthodologie est de 273 628,3 FCFA par personne et par an ; l'incidence de la pauvreté, déterminée à partir du seuil calculé, se situe à 45,5% en

2006. Au plan de la répartition par région, l'agglomération de Lomé connaît l'incidence la plus basse avec une proportion de 22,3%; les régions centrale et des plateaux ont des incidences de pauvreté qui ne sont pas loin de la moyenne nationale (respectivement de 47,3% et

414 119 FCFA par an.

« Ces nouvelles données statistiques vont servir au suivi et à l'évaluation du Plan National de Développement 2018-2022 et de la déclaration de politique générale du gouvernement, ainsi qu'à la mesure des progrès dans



2019 au plan national contre 51,1% en 2015; 58,7% en 2011 et 61,5% en 2006, soit une constante baisse depuis

48,9%); la région des savanes a l'incidence de pauvreté la plus élevée (65,1%); la consommation par tête est pour sa part de

la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans notre pays », a indiqué Sani Yaya.

Ghislain

DIRECTION DE L'OMC

La Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala proposée / Le verdict final le 9 novembre 2020 à Genève

L'ex ministre des Finances du Nigéria, M. Ngozi Okonjo-Iweala, est devenue le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Okonjo-Iweala a battu son seul challenger, la Corée du Sud Yoo Myung-hee, par une large marge. La Nigériane a été proposée par les présidents des trois principaux organes de l'OMC notamment le président du Conseil général, du président de l'Organe de règlement des différends et du président de l'Organe d'examen des politiques commerciales. « 27 délégations représentant un plus grand nombre de pays » ont pris la parole lors de la réunion et « tous ont exprimé un soutien très fort au processus et au résultat, sauf un », les États-Unis, a annoncé aux journalistes Keith Rockwell, le porte-parole de l'organisation. Les États-Unis préfèrent l'autre candidate encore en lice, la coréenne Yoo Myung-hee. Selon Keith Rockwell, les membres de l'OMC se réuniront le 9 novembre à Genève pour prendre une décision sur la suite. Il revient désormais aux délé-



gués des pays membres de confirmer officiellement la recommandation du panel de sélection. Une réunion à cet effet devrait avoir lieu dans les prochains jours. Ngozi Okonjo-Iweala a été adoubée par l'Union africaine et par plusieurs personnalités africaines et a eu le soutien de l'Union européenne. Économiste de formation, Mme Okonjo Iweala, 66 ans, avait autrefois occupé le poste de nu-

méro 2 à la Banque mondiale. Elle a également siégé aux conseils d'administration de Twitter et de GAVI, l'Alliance mondiale pour les vaccins, après avoir occupé des postes ministériels des Affaires Étrangères et des Finances du Nigeria au sein du gouvernement fédéral du Nigeria sous les administrations des présidents Olusegun Obasanjo et Goodluck Jonathan.

Raïssa

UN NOUVEAU PRODUIT DE LA SNB « Djama Lager », une bière rafraîchissante et très désaltérante

Après avoir lancé en mai 2020 avec succès la « Djama Pilsner » son premier produit, les responsables de la Société Nouvelle de Boissons (SNB), dans le but de répondre aux besoins des consommateurs et poursuivre le déploiement dans le secteur brassicole, ont mis sur le marché le 10 octobre 2020 leur deuxième produit, la « Djama Lager ». Ainsi, ladite bière qui connaît un succès auprès des consommateurs tout comme la première, a été présentée au cours d'une cérémonie de son lancement officiel par la SNB. Produite et commercialisée par la SNB, la « Djama Lager » rafraîchissante et très désaltérante, est une bière avec un taux d'alcool de 4,6%, brassée avec des



ponible partout au Togo. La marque de la SNB est « Djama » et, « Lager » est un terme générique tiré de l'allemand « Lager » (conserver, entreposer) qui distingue les bières à fermentation basse. « Aujourd'hui, le carnet de santé de Djama est saint », a laissé entendre Hya-



ingrédients comme l'eau, le malt et le houblon, sans sucres ajoutés. Vendue à 500 FCFA la bouteille de 50 cl et à 300 FCFA la bouteille de 33 cl, la « Djama Lager » est une bière locale créée par une industrie togolaise et produite selon les standards de la tradition allemande et dis-

cinthe AMEGNAGLO, Directeur commercial de la SNB. La SNB compte élargir sa gamme de boisson et devenir un hub de production de la sous-région surtout pour les canettes. Les sucreries de la SNB seront aussi bientôt sur le marché.

Aline

ECONOMIE

Les députés s'imprègnent des outils et mécanismes de contrôle parlementaire de la gestion des finances publiques

Du 27 au 29 octobre 2020, les parlementaires togolais renforcent leur capacité sur la notion du contrôle parlementaire, comme outil de gouvernance démocratique. Cette initiative parrainée conjointement par la Banque Mondiale et l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE) et permettra aux députés

ment. Ce pouvoir s'étend dans tous les domaines jusqu'à la gestion des finances publiques. La formation permettra aux honorables députés de maîtriser davantage les outils nécessaires liés au contrôle de l'action gouvernementale », a expliqué Apollinaire EMEGNIMO, formateur, Expert en gouvernance. « Pour pouvoir mettre en œuvre les actions publiques qui permettent d'avoir un

de la bonne gouvernance des finances publiques. Il constitue par-delà, une composante constitutionnelle essentielle et un puissant outil d'adhésion du citoyen à l'impôt. Ce contrôle de l'action gouvernementale permet au parlement d'affirmer son rôle en tant que défenseur des intérêts du peuple », a déclaré le 3ème vice-président de l'Assemblée nationale, l'honorable André JOH-



de veiller à une meilleure gestion des finances publiques. Dans sa mission régalienne de contrôle parlementaire, la Représentation nationale doit disposer d'outils nécessaires pour analyser, surveiller, discuter et vérifier l'activité du gouvernement. « La constitution togolaise a institué une relation entre l'exécutif et le parlement notamment en son article 81 alinéa 2. L'assemblée nationale contrôle l'action du gouverne-

ment. Ce pouvoir s'étend dans tous les domaines jusqu'à la gestion des finances publiques. La formation permettra aux honorables députés de maîtriser davantage les outils nécessaires liés au contrôle de l'action gouvernementale », a expliqué Apollinaire EMEGNIMO, formateur, Expert en gouvernance. « Pour pouvoir mettre en œuvre les actions publiques qui permettent d'avoir un

« Le contrôle parlementaire apparaît comme la pierre angulaire

SON à l'ouverture des travaux. Les échanges se portent sur le thème : le contrôle parlementaire comme outil de la gouvernance démocratique. Plusieurs modules seront présentés aux participants. Il s'agit notamment du « contrôle parlementaire », « les procédures d'exécution du budget de l'Etat » ; « la lecture et l'analyse du projet de loi de règlement ».

Théophile

Canal+ Togo et BBOXX-EDF Togo offrent l'électricité et le divertissement à 475 FCFA/jour sur 36 mois

Suite à un partenariat stratégique entre Canal+ et BBOXX-EDF Togo, l'électricité et le divertissement vont être plus accessibles à la population surtout pour celle des zones rurales, ceci à travers une offre « Home Premium by Canal+ ». L'information a été donnée au cours d'une conférence de presse organisée le 27 octobre 2020 à Lomé par les responsables des dites sociétés. Cette nouvelle offre de BBOXX-EDF Togo est un tout en un, composé d'électricité, télévision écran plasma en plus

électrique est actif. Ces offres qui sont de différentes catégories notamment, Home ACCESS qui offre de l'énergie solaire de 20 watts avec un pack de 4 lampes; Home Basic Plus qui offre 50 watts pour un pack de 5 lampes, une radio et une torche et, l'offre Home TV Premium qui donne accès à 50 watts avec 5 lampes, une radio, une torche et une télévision plasma 24 pouces. « Nous considérons l'accès à l'énergie comme le premier niveau. Ainsi, pour offrir beaucoup plus au-dessus de l'énergie, nous offrons



des chaînes satellite. Le tarif est unique incluant le kit solaire TV Home Premium et un bouquet Canal+ spécial, le tout en mode « PAY AS YOU GO » (Prépayé), sur une durée de 36 mois. Ceci va permettre à l'abonné de jouir des chaînes Canal+ tant que son abonnement

à la population et la clientèle un kit avec tout un contenu », a expliqué Patrick Emungu, Directeur Général par intérim de BBOXX-EDF Togo. BBOXX-EDF compte déjà plus de 45 000 ménages connectés avec environ 20 000 qui sont avec le kit premium.

Assem Ange

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le Togo se lance dans les systèmes d'irrigation à énergie solaire pour accompagner les petits exploitants agricoles

En Afrique, l'agriculture représente une force directrice primordiale pour la croissance économique africaine et fournit du travail à 60% de la population active. Sans eau, les rendements agricoles sont moins élevés. L'irrigation est un des leviers les plus importants pour pallier à ce déficit et augmenter la productivité des terres agricoles. L'agriculture est le secteur le plus consommateur d'eau au monde. En Afrique, 83% de l'eau consommée l'est dans l'agriculture et à peine 6% des terres cultivées sont actuellement irriguées en Afrique, contre 14% en Amérique latine et 37% en Asie. Le potentiel d'intensification de l'irrigation est donc considérable en Afrique subsaharienne, ce qui permettrait d'accroître les rendements des cultures et d'améliorer la résistance aux chocs climatiques. Des experts issus des domaines de l'agriculture, de l'écologie, de la nutrition

assurer sa sécurité alimentaire et nutritionnelle par l'agriculture doit suffisamment développer l'irrigation. Sur 186 000 hectares irrigables, seulement 6 190 hectares sont exploités, soit un taux de moins de 3%. Pour pallier cette insuffisance, le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa) a porté une réflexion sur un projet de fourniture et d'installation de kit d'irrigation solaire en faveur des producteurs agricoles. Le projet de fourniture et d'installation de kit d'irrigation solaire est destiné aux exploitants agricoles, aux maraîchers, aux coopératives et aux particuliers. Concrètement, il consiste à installer, pour les bénéficiaires, des systèmes d'irrigation solaire à travers un prêt financier. Le montant de ce crédit est compris entre 1,5 et 03 millions de francs CFA. Il est remboursable sur une période de trois (03) ans à raison

Par conséquent, ils pourront subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille. Par-dessus tout, cela contribuera à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Mifa, 02 ans de mise en œuvre avec des résultats positifs

Créé en 2018, le Mifa contribue depuis lors, et de façon considérable, au développement de l'agriculture togolaise. En deux (02) ans d'exécution, le projet a permis de mener de nombreuses actions ; a facilité le financement du secteur grâce aux partenariats qu'il a noués avec les institutions financières. A titre d'exemple, neuf (09) institutions financières nationales notamment Ecobank, BOA, Orabank, Sunu Bank, UTB, BTCL, Sogemef, Fucec et African Leader Togo ont alloué plus de 14 milliards de francs CFA à 144 000 acteurs (toute filière confondue) dont 125 000



ou encore de la sécurité alimentaire estiment qu'il est possible d'étendre l'irrigation sur 47 millions d'hectares en Afrique et que c'est en aidant davantage d'agriculteurs à accéder aux systèmes d'irrigation et à les utiliser que les pays africains pourront atteindre leurs objectifs de réduction de la faim et de promotion de la sécurité alimentaire. Le Togo qui veut

de 1,5 million de francs CFA sans intérêt et un reliquat au taux d'intérêt de 11%.

L'acquisition de ces kits d'irrigation solaire permettra aux producteurs de prolonger la saison agricole, d'augmenter leur productivité et par là, améliorer de façon significative le rendement agricole national, ce qui facilitera l'accroissement de leurs revenus.

producteurs.

En outre, les actions du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa) ont facilité la création de 162 678 emplois directs et indirects, avec à la clé une amélioration significative du revenu et des conditions de vie des agriculteurs. Il a également contribué au renforcement de capaci-

tés de nombreux acteurs. Pour cette année 2020, le mécanisme veut atteindre le financement de 50 milliards de francs CFA en faveur de 400 000 acteurs et créer au moins 450 000 emplois. Les autorités de tutelle togolaises prennent toutes les mesures pour que l'irrigation prenne tout son poids dans le développement du secteur agricole. « Même si vous avez des semences à haut rendement, des engrais de qualité, qu'ils soient organiques ou chimiques, si vous venez à manquer d'eau tous ces facteurs ne vous serviraient à rien, c'est la raison pour laquelle », explique Gilbert Akouete, maraîcher à Lomé.

Le Togo doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'irrigation soit suffisamment développée afin d'offrir la possibilité de multiplier les saisons de production. Le potentiel d'intensification de l'irrigation étant donc considérable au Togo, ceci permettrait d'accroître les rendements des cultures et d'améliorer la résistance aux chocs climatiques.

Le pays peut tirer bel exemple des réussites des pays de la sous-région dont le Mali et le Niger, dans lesquels l'augmentation des niveaux d'irrigation a permis d'améliorer et de prolonger les récoltes, d'augmenter les revenus et d'améliorer les perspectives des agriculteurs. Deux choses doivent se conjuguer dans l'irrigation intelligente : premièrement, une technologie robuste qui économise l'eau et l'énergie et qui peut être entretenue à l'échelle locale et, deuxièmement, des organisations locales saines et équitables avec des agricultrices et des agriculteurs qui dirigent eux-mêmes leur irrigation. Le Togo pratique actuellement deux modèles d'irrigation: le premier, large, destiné aux grandes exploitations agricoles, et le second, plus petit, adapté à la petite agriculture.

Quels avantages pour l'irrigation à énergie solaire?

Le développement de l'énergie

solaire en Afrique apparaît plein de promesses dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau, mais aussi en matière d'économies d'eau, dans la mesure où elle peut faciliter l'implantation de l'irrigation goutte-à-goutte. L'utilisation des systèmes d'irrigation à énergie solaire en grand nombre constituerait une véritable révolution dans de nombreuses régions du globe qui, comme l'Afrique subsaharienne ou l'Amérique latine, ont très peu recours à l'irrigation. Selon la FAO, « la rapide expansion des systèmes d'irrigation à énergie solaire offre des solutions viables qui prennent en compte le lien entre eau, énergie et alimentation, donnant ainsi aux petits exploitants agricoles l'opportunité d'améliorer leurs moyens d'existence, leur prospérité économique et leur sécurité alimentaire ».

Ces systèmes à en croire les experts comme avantage, devaient permettre d'améliorer les rendements agricoles sans avoir recours à d'autres machines fonctionnant à l'électricité ou au pétrole (réduisant ainsi de 95% la production de gaz à effet de serre). « Les systèmes d'irrigation à énergie solaire sont respectueux du climat, fiables et abordables, mais ils doivent être gérés et réglementés de manière adéquate pour éviter le risque d'utilisation non durable de l'eau », averti l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Aucune batterie n'est requise puisque l'électricité n'est pas stockée. Il est en effet relativement facile de stocker de l'eau dans un réservoir surélevé, alternative largement moins onéreuse et plus fiable qu'un stockage de l'énergie par batteries (durée de vie limitée et entretien rigoureux). L'eau stockée pendant la journée dans un réservoir de stockage ou citerne assure l'approvisionnement en eau 24/24h.

Théophile

NOMINATION

Le PSDT félicite Mme Victoire Tomégah Dogbé au poste de Premier Ministre « La priorité c'est les problèmes de la jeunesse togolaise »

Depuis sa nomination comme la première femme au poste de Premier Ministre au Togo, les félicitations ne cessent de fuser partout de la part des personnalités politico-sociales et économiques et de la société civile. La dernière en date est celle de Lawson Laurent, Premier Secrétaire du Parti Social-Démocrate du Togo (PSDT). « Madame le Premier Ministre, Nous Parti Social-Démocrate du Togo (PSDT) venons par cette présente vous féliciter pour votre nomination à la tête du nouveau gouvernement. (...) Nous avons une population très jeune au Togo et c'est l'avenir du pays. La jeunesse doit faire partie de vos priorités puisque sans investissement dans la jeunesse l'avenir du pays devient très incertain », lit-on dans une lettre de félicitation envoyée à Madame Victoire Tomégah Dogbé Premier Ministre du Togo et dont la rédaction horizon news détient le contenu. Lire l'intégralité de la lettre de félicitation

Lomé, 27 Octobre 2020

Att: Madame Victoire Tomégah Dogbé Premier Ministre du Togo
Rue de l'OUA, Lomé, Togo

Objet: Lettre de félicitation

Madame le Premier Ministre, Nous Parti Social-Démocrate du Togo (PSDT) venons par cette présente

vous féliciter pour votre nomination à la tête du nouveau gouvernement. Non seulement que c'est un honneur aux femmes, mais cela dénote aussi de leur capacité à diriger de hautes instances et à être un modèle pour les filles et femmes de notre cher pays. Nous aimerions par cette occasion vous remercier les lourdes charges et défis à relever tel que la mise en œuvre

du Plan National de Développement (PND) et les trois axes du programme que vous aviez présenté devant les élus de la Nation à l'Assemblée Nationale Togolaise le 02 Septembre 2020.

Nous espérons que vous continuerez à travailler dans vos nouvelles fonctions en vue d'assurer le progrès et la prospérité pour notre peuple, de maintenir la paix et la



stabilité dans le pays, de protéger nos intérêts nationaux sur des plateformes internationales. Nous Parti Social-Démocrate du Togo voulons bien tirer votre attention sur la justice sociale qui est la base pour l'inclusion et l'harmonie sociale, le travail et la modernisation. Nous avons une population très jeune au Togo et c'est l'avenir du pays. La jeunesse doit faire partie de vos priorités puisque sans investissement dans la jeunesse l'avenir du pays devient très incertain. Notre pays est très en retard dans

plusieurs domaines mais, il y a certains qui sont des domaines clés comme la Santé, l'Éducation et la Réduction de la Pauvreté qui doivent être primordiaux. Le Togo et notre peuple sont toujours confrontés à la menace sanitaire de la pandémie du COVID-19 qui est un impératif ainsi qu'à des différents autres problèmes et difficultés internes.

Madame le Premier Ministre, vous ne devez pas perdre de vue les questions brûlantes comme la lutte contre la corruption et l'impunité. Cela dit que vous assumez la responsabilité de surmonter ces défis auxquels notre patrie est confrontée et de mettre en œuvre nos aspirations nationales. Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Madame le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

FCFA

«La France ne s'enrichit pas avec les réserves de change africaines », la réaction de l'Economiste togolais Kako Nubukpo

Le franc CFA (Communauté financière en Afrique) cette monnaie créée en 1945 est utilisée dans 14 États d'Afrique subsaharienne. Cette monnaie décriée par certains économistes africains comme monnaie de « servitude » est en vue d'être remplacée par l'ECO, la monnaie unique de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le franc CFA a une parité fixe avec l'euro et les pays de la zone franc ont l'obligation de déposer 50 % de leurs réserves de change auprès du Trésor public français. « Le franc CFA est un outil de la servitude volontaire. L'arrimage du franc CFA à l'euro freine le développement de l'Afrique », explique l'économiste togolais Kako Nubukpo, estimant que rien n'empêche les pays africains d'utiliser les 3600 milliards de francs CFA (environ 72 milliards d'euros) dont ils disposent au titre de dépôts auprès du Trésor public français.

« La France ne tire aucun avantage des réserves de change qu'elle tient pour les pays africains. La France ne tire aucun bénéfice financier. Mais la France ne s'enrichit pas avec les réserves de change africaines (...). Les sommes déposées auprès du Trésor par les banques centrales de la zone franc sont rémunérées à un taux avantageux, de 0,75 %, alors que les placements à vue sont aujourd'hui rémunérés soit à -0,40 % voire -0,50 %. Donc la France a ainsi versé 54,8 millions d'euros aux banques centrales

et ses avatars sont et resteront pour toujours "monnaies de la servitude" : nous n'en voulons plus ! », lit-on sur sa page Facebook. Rappelons que le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté mai 2020 en Conseil des ministres par le gouvernement français.

Lire l'intégralité de l'entretien de Nathalie Goulet sur RFI au micro de Carine Frenk

Nathalie Goulet, sénatrice centriste de l'Orne, a remis le 30

parce que déjà, cela figure dans le rapport qu'on appelle les « Engagements financiers de l'État », en gros la dette, et que d'habitude, c'est un sujet qui passe entre minuit et demi et une heure du matin pendant le vote du budget. Et parmi tous ces engagements, il y a les engagements de la France vis-à-vis du franc CFA qui constitue une ligne dont on ne parle jamais.

Et cette ligne, à combien se monte-t-elle ?

Zéro ! La ligne, c'est zéro puisque la France ne fait que garantir la convertibilité de la monnaie. Elle ne prête pas. En fait, ce qui se passe, c'est que vous avez une garantie qui est donnée par la France. En échange de cette garantie, la France conserve des réserves de change des pays africains. C'est normal, on donne une garantie, quand vous demandez une garantie à votre banque, elle vous prend une hypothèque. Là, c'est pareil. Le sujet est extrêmement symbolique, presque plus symbolique et technique que financier.

Symbolique, financier... Mais aussi, politique...

Politiquement, c'est lourd. Dans les données de souveraineté d'un État, vous avez la monnaie. Là, la monnaie est liée à une monnaie étrangère. Donc, c'est normal qu'au niveau du symbole, ce soit extrêmement fort, de couper avec cette monnaie étrangère. Là, je comprends parfaitement la nécessité de. Mais nous, ce qu'on a voulu faire dans notre rapport, c'est un constat. On a voulu sortir des idées reçues. Je crois que c'est la première fois qu'il y a un rapport complet sur le franc CFA, son histoire, sa raison d'être et son développement. Et dans le rapport qu'on a rendu, on a une liste des idées reçues.

Et en termes techniques et de liens avec la France, la France ne tire aucun avantage des réserves de change qu'elle tient pour les pays africains. La France ne tire aucun bénéfice financier. Et évidemment, comme c'est un sujet

éminemment politique et éminemment symbolique, il est chargé de tous les péchés d'Israël. Mais la France ne s'enrichit pas avec les réserves de change africaines.

Même sur les dépôts de garantie, la France ne gagne rien ?

L'obligation de détenir une partie des réserves sur un compte d'opérations auprès du Trésor ne constitue pas une taxe sur les pays de la zone franc et, évidemment, ne sert pas à financer la dette française. Je vous assure qu'avec 4 000 milliards d'engagements au bilan, 2 000 milliards de dettes à peu près, la France ne s'enrichit pas avec les réserves de change africaines. Cela est une vraie idée reçue à laquelle il faut vraiment mettre une bonne petite claque. Les sommes déposées auprès du Trésor le sont sur des comptes à vue et demeurent librement accessibles si les pays en ont besoin. Et les sommes déposées auprès du Trésor par les banques centrales de la zone franc sont rémunérées à un taux avantageux, de 0,75 %, alors que les placements à vue sont aujourd'hui rémunérés soit à -0,40 % voire -0,50 %. Donc la France a ainsi versé 54,8 millions d'euros

j'essaie de vous expliquer, c'est qu'en réalité, l'abandon du franc CFA va mettre un terme à un symbole et il y a beaucoup de malentendus. Mais que sur le plan technique de la cuisine et de l'arrière-cuisine, les choses n'ont pas beaucoup changé.

Ce qui va se passer, si l'opération se fait parce que, avec toute la crise sanitaire et tout cela, le mécanisme n'est pas en route, c'est qu'on gardera la convertibilité. Vous avez une voiture qui roule, vous allez changer la carrosserie du franc CFA, vous allez l'appeler « éco », etc. Vous allez rompre avec la carrosserie précédente, vous allez donc avoir une nouvelle monnaie, mais le moteur va rester le même. Ça va rester la parité et la convertibilité sur l'euro. En réalité, la réforme telle qu'elle est proposée est cosmétique, sauf si les pays d'Afrique se rassemblent et en profitent pour faire émerger une politique dynamique et ambitieuse, et collective.

« Une réforme cosmétique » dites-vous, c'est pour cela qu'elle est très critiquée ?

Oui, mais cela ne dépend pas de la France qu'elle soit cosmétique. Cela dépend des pays africains



africaines de la zone franc en 2018, 62 millions d'euros en 2019. En réalité, les réserves de change, c'est comme un placement », a martelé Nathalie Goulet, sénatrice centriste de l'Orne, ce 27 octobre 2020 à la Radio France Internationale (RFI) en commentant le rapport final d'une mission d'information sur le franc CFA remis le 30 septembre dernier, et fait au nom de la Commission des finances. Suite à cette sortie de Nathalie Goulet, Kako Nubukpo auteur du livre, "Sortir l'Afrique de la servitude monétaire" a réagi immédiatement, « Non, Madame Goulet, vous vous trompez de siècle...le Franc CFA

septembre le rapport final d'une mission d'information sur le franc CFA. Un rapport fait au nom de la Commission des finances, avec une volonté de clarifier un certain nombre d'aspects techniques et de contre-vérités qui circulent dans le débat sur la sortie du franc CFA.

RFI : Vous affirmez dans votre rapport que le sujet de la zone franc ne représente qu'une petite ligne du budget de la France. Que voulez-vous dire par là ?

Nathalie Goulet : Je veux dire par là que c'est un sujet auquel on ne prête jamais attention



aux banques centrales africaines de la zone franc en 2018, 62 millions d'euros en 2019. En réalité, vous voyez que les réserves de change, c'est comme un placement.

Et sur le fait que les billets de franc CFA soient toujours imprimés en France ?

On est dans le détail et l'on est dans l'hyper symbole. En termes de symbole, c'est essentiel que les pays africains puissent éditer leur propre monnaie. Bien sûr. Ce que

qui sont les premiers concernés. Moi, je crois que c'est un avantage. C'est une base pour en faire autre chose. C'est ce que nous expliquait d'ailleurs Dominique Strauss-Kahn, c'est que cela peut-être une opportunité formidable. Maintenant, il dépend des pays africains et de leurs dirigeants d'utiliser cette période de réformes pour une réforme ambitieuse, budgétaire et monétaire. Donc, cet abandon du franc CFA en deux mots peut être une opportunité.

RFI

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Récépissé N° 0494/ 08 / 04 / HAAC

Directeur de Publication
Joseph GADAH
(228) 90 30 85 10

Rédaction
Joseph
Ghislain
Raissa

Imprimerie
La Colombe

Infographie
Benjamin K. Tchabi
90369796

Tirage
2000 Exemplaires

La ZLECA entrera bel et bien en vigueur au 1er janvier 2021 selon l'UA

Les Communautés économiques régionales (CER) du continent africain doivent se préparer à l'entrée en vigueur de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) à partir du 1er janvier 2021. En tout cas, plus rien n'arrêtera l'effectivité de la Zone de

libre-échange continental africaine (ZLECA), pas même la Covid-19 qui a jusqu'ici retardé son entrée en vigueur initialement prévue pour l'année 2020. Le président sud-africain, président en exercice de l'UA, a indiqué qu'il n'y avait plus qu'un dernier virage à prendre pour le

lancement de la ZLECA. La date du 1er janvier a été évoquée par Cyril Ramaphosa. Il s'est notamment réjoui des progrès obtenus dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, un modèle de développement de l'Afrique qui a donné naissance au projet de la ZLECA.

«Maintenant que la ligne d'arrivée est en vue, nous devons faire un dernier effort et garantir que tous les dossiers importants concernant les phases 1 et 2 soient finalisés afin que nous puissions commencer les échanges à partir du 1er janvier 2021», a remobilisé M. Rama-

phosa le Président en exercice de l'UA. Ajoutant qu'il est «impératif que nous renforçons les Communautés économiques régionales comme composantes de base pour l'intégration continentale africaine».

Raissa

DÉCLARATION DES BIENS AU SOMMET DE L'ETAT

Le gouvernement marque une nouvelle étape dans la procédure de « la transparence dans l'exercice des fonctions publiques »

L'Assemblée Nationale a adopté janvier 2020, le projet de loi fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics professionnellement exposés à des risques de corruption et d'infractions assimilées.

Cette loi organique date du 24 janvier 2020 après son adoption en Conseil des ministres le 27 novembre 2019 et adoption à l'Assemblée nationale le 29 décembre 2019 et vise à renforcer davantage l'arsenal législatif et réglementaire du Togo dans sa lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Les gouvernants togolais ainsi que tous les agents professionnellement exposés aux risques de corruption et d'infractions assimilées, au sens de la loi adoptée en janvier 2020, vont prochainement se plier à l'obligation de déclaration de leurs biens et avoirs.

D'après le compte rendu du Conseil des Ministres tenu mercredi 28 octobre, un avant-projet de loi organique a été examiné pour fixer la composition, l'organisation et le fonctionnement des services du Médiateur de la République, autorité désignée par la Constitution togolaise révisée du 15 mai 2019, pour recevoir la déclaration des biens et avoirs.

Acteur clé de la gouvernance publique nationale et principale interface entre les citoyens et l'administration, le Médiateur de la République devrait disposer de pleins pouvoirs pour recevoir la déclaration des biens et avoirs des personnalités concernées et l'autoriser à diligenter des investigations quant à la justesse, l'équité et la qualité des services publics.

Le texte lui donne également la possibilité de faire mener des enquêtes ou investigations, pour s'assurer de la justesse, de l'équité et de la qualité des services publics. L'objectif étant de parvenir à une administration publique juste, équitable et de qualité, au service des citoyens.

La durée de son mandat se verra limitée à 03 ans renouvelables une seule fois et le Médiateur devra désormais prêter serment avant d'entrer en fonction. C'est une manière de renforcer son indépendance. Le gouvernement de Mme victoire Tomégah Dogbé marque ainsi un pas supplémentaire vers l'accomplissement de cette formalité républicaine qui devrait promouvoir « la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, garantir l'intégrité et la probité des serveurs de l'Etat et prévenir l'enrichissement illicite ».

« Les institutions en charge de la collecte et de la vérification des

déclarations de patrimoine devraient être indépendantes, avoir une autonomie financière et administrative, et disposer d'un personnel compétent et affecté à la gestion des déclarations de patrimoine. Les institutions en charge des déclarations de patrimoine devraient avoir des ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter de leurs tâches, en tenant compte du nombre des déclarants. Elles devraient avoir accès en temps opportun aux ressources prévues, fiables et suffisantes pour le développement progressif des capacités et l'amélioration de leurs activités, ainsi que pour la réalisation de leur mandat; Les institutions en charge des déclarations de patrimoine ne devraient pas exercer leurs fonctions de manière cloisonnée. Elles devraient favoriser de bonnes relations de travail avec les acteurs concernés, y compris les organismes publics, le secteur financier, et la société civile », lit-on dans une « Déclaration de Dakar » lors de la Conférence régionale sur les déclarations de patrimoine pour examiner les politiques et les pratiques actuelles en matière de déclarations de patrimoine de 16 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale en mai 2014, à Dakar (Sénégal).

Depuis janvier 2020, conformément au nouvel article 145 de la

Constitution et à la loi organique les 22 articles répartis en 7 chapitres définissent ou précisent les périmètres pratiques, la périodicité, le délai de prescription des infractions liées ou inhérentes à la déclaration et aux biens déclarés, les organes dépositaires, l'assiette de la déclaration, les délais et la procédure, le droit à l'information et les sanctions. Ainsi, outre les personnes déjà indiquées, sont également concernés par l'obligation de déclaration, les membres des bureaux des partis politiques ou encore les responsables d'organes de presse.

Ils sont notamment tenus à déclarer les biens et avoirs supérieurs à 200 000 FCFA, les revenus annuels bruts, les autres sources de revenus, à l'étranger ou sur le territoire, et ceux du conjoint. Une peine allant de 1 à 3 ans de prison, assortie ou non à une amende comprise entre 500 000 et 05 millions FCFA, est prévue pour tout contrevenant en cas d'omission ou de dissimulation. S'il y a un point crucial sur lequel, la population épingle les premières autorités pour le non-respect de la Constitution, c'est la déclaration de leurs biens et avoirs.

Pour les Togolais, le processus traîne trop même.

« Le patrimoine à déclarer devrait inclure les biens immobiliers, les

biens mobiliers corporels et incorporels, les revenus de toute nature, les voyages sponsorisés, les dettes, les dons, les assurances vie, les avoirs bancaires locaux et à l'étranger, les actions dans les sociétés, les héritages, le cheptel, et les variations inexplicables, etc., ayant affecté le patrimoine du déclarant... Ces déclarations doivent être accessibles au public sous réserve du respect du droit à la vie privée et la protection des données à caractère personnel. Les déclarations de patrimoine devraient être soumises avec une périodicité régulière, y compris pendant le mandat de l'agent public, afin qu'elles permettent d'apprécier la situation réelle et actuelle, ainsi que les variations substantielles du patrimoine. Toute déclaration devrait également faire l'objet d'une vérification en vue de s'assurer de l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité et la sincérité des informations reçues. Le système de déclaration de patrimoine devrait être assorti de sanctions adéquates, dissuasives et effectives en cas de non-soumission, retard ou fausse déclaration. Pour cela les assujettis devraient être sensibilisés à leur devoir de déclaration de patrimoine et à la procédure y relative. Les institutions chargées des déclarations de patrimoine devraient régulièrement communiquer au public sur leurs activités », précise dans la « Déclaration de Dakar ».

Jacqueline

Michel Yaovi Galley directeur de l'Autorité de régulation des télécoms (ARCEP)

Michel Yaovi Galley est le nouveau Directeur Général de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), par décret datant du 15 octobre 2020. Jusqu'à sa nomination, Michel Yaovi Galley était Conseiller technique en charge des projets de transition numérique au Ministère des Postes, de l'économie numérique et des innovations technologiques. Il aura notamment pour mission d'accompagner un secteur en plein essor, qui demande un contrôle toujours plus adapté à l'évolution des communications électroniques, du fait de la digitalisation. L'Autorité de régulation a notamment pour prérogatives de gérer et de contrôler les opérateurs de téléphonie agréés par l'Etat, de délivrer les autorisations



pour les réseaux indépendants et de gérer les fréquences radio-électroniques.

L'institution chargée de réguler le secteur des communications électroniques et postales dans le pays est mise en place en 2015, vient en remplacement de l'ART&P (Autorité de Régulation des Secteurs de Postes et Télécommunication). En 2020, elle s'était renforcée en amont, avec la prise de fonction de 4 membres dans son comité directeur.

Aline

ENERGIE SOLAIRE

Faure Gnassingbé à Blitta pour un suivi des travaux de la construction de la centrale solaire photovoltaïque

Faure Gnassingbé a effectué une visite de terrain le 26 octobre 2020 pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Blitta « Sheikh Mohammed Bin Zayed ». Le projet de construction de la centrale de 30 MW, extensible à 50 MW a été lancé en février 2020, à Blitta (à 262 Km de Lomé). Cette centrale fournira de l'électricité à 600.000 foyers et à 700 petites et moyennes entreprises (PME).

D'un coût total estimé à 35 millions \$, financé partiellement par le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement et la BOAD, la mise en place ainsi que l'exploitation de l'infrastructure énergétique sont confiées à l'Emirati AMEA



Power. La filiale locale AMEA Togo Solar est le bras opérationnel. L'infrastructure sera gérée par AMEA Togo Solar, dans le cadre d'une concession de 25 ans, période au bout de laquelle elle sera transférée à l'Etat via la CEET, entreprise chargée de la distribution de l'énergie au

Togo. Ce projet rentre dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification et à la réalisation du Plan National de Développement (PND). Le gouvernement ambitionne l'accès à l'électricité à 75% dans les 5 prochaines années aux populations.

Ghislain

INDICE DE LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

Le think tank américain « The Heritage Foundation » classe le Togo à la 18ème place

Les pays africains se situent généralement dans les catégories inférieures de la liberté économique, même si de modestes progrès en matière de liberté économique ont stimulé la croissance économique dans plusieurs pays. L'« index of economic freedom » ou l'indice de liberté économique mesure la liberté économique dans 180 pays dans le monde, dont 51 pays africains. Sur le continent, plusieurs progressions sont observées dans le classement 2020. L'Ile Maurice arrive en tête des pays africains en matière de liberté économique en 2020. Suivie par le Rwanda qui progresse à la deuxième place du classement. Les plus remarquables sont celles de Madagascar qui passe de la 18ème dans l'édition précédente à la 9ème place cette année, changeant également de catégorie pour devenir une économie « modérément libre ». Le Niger enregistre aussi une bonne progression passant du 39ème au 27ème rang en 2020. Il est de même pour le Sénégal et le Ghana qui progressent chacun de 9 places dans cet index.

Dans cette catégorie de progrès, le Togo voit son score passé de

50,3 à 54,1, ce qui fait de l'économie togolaise la 140ème économie la plus libre dans l'indice 2020 contre 158ème en 2019. Le pays gagne ainsi 18 places. Le score global du Togo a augmenté de 3,8 points en raison d'une meilleure performance en matière de politique budgétaire et de l'amélioration de l'environnement des affaires notamment les droits de propriété. Le pays confirme ainsi sa dynamique d'amélioration des libertés éco-



nomiques entreprises ces dernières années. L'indice de liberté économique est régulièrement publié par le think tank américain « The Heritage Foundation » dans la dynamique de permettre aux États de garantir la liberté économique, un droit fondamental de tout être humain à contrôler son propre travail et ses biens.

Ainsi dans une société économiquement libre, les individus sont libres de travailler, de produire,

de consommer et d'investir comme bon leur semble. Les gouvernements sont appelés à assurer la libre circulation de la main d'œuvre, des capitaux, des biens et s'abstiennent de toute contrainte ou coercition sur la liberté au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger et maintenir la liberté elle-même. L'indice de liberté économique, indicateur du degré d'ouverture d'une économie aux investissements ou aux échanges mondiaux

est déterminé sur la base de 12 facteurs quantitatifs et qualitatifs, regroupés en quatre grandes catégories, ou piliers, de liberté économique. Ces facteurs sont notamment: l'Etat de droit (le droit de propriété, l'intégrité du gouvernement, l'efficacité judiciaire) ; la prépondérance du gouvernement (les dépenses publiques, la pression fiscale, la santé fiscale) ; l'efficacité réglementaire (la liberté des affaires, la liberté de

travail, la liberté monétaire) ; les marchés ouverts (la liberté commerciale, la liberté d'investissement, la liberté financière). Chacune des douze libertés économiques de ces catégories est classée sur une échelle de 0 à 100. Le score global d'un pays est obtenu en faisant la moyenne de ces douze libertés économiques, en accordant le même à chacune d'entre elles. En Afrique subsaharienne, parmi les pays ayant amélioré leurs scores, le Togo a enregistré à la fois la forte amélioration de son score et de son rang dans l'indice 2020. Cette évaluation de la liberté économique révèle en gros qu'en matière de l'Etat de droit, les droits de propriété et les intérêts sont respectés.

De même que le pouvoir judiciaire est constitutionnellement indépendant. Autres améliorations, le taux d'imposition sur les sociétés qui passe à 27%, l'assainissement des finances publiques et les facilités en matière de création d'emplois. Les résultats encourageants que le Togo continue d'enregistrer ne doivent étonner guère ceux qui suivent l'évolution du pays. Ces dernières années, le pays a opté pour une politique ri-

goureuse de réformes en profondeur de son économie en à la création d'un environnement favorable aux affaires. L'indice de liberté économique est un indicateur fondé sur un ensemble de dix critères économiques, créé par la Fondation Heritage et le Wall Street Journal. Son objectif affiché est de mesurer la liberté économique dans les différents pays du Monde. Sur la base des scores obtenus (de 0 à 100), les pays sont classés en cinq catégories en fonction de niveau de liberté estimé de l'économie. Les pays ayant enregistré les scores les plus élevés (entre 80 et 100) sont considérés comme économiquement « libres ». Suivent de façon décroissante, les économies « globalement libres », puis celles « modérément libres ». Viennent ensuite les pays avec « peu de liberté » économique, et enfin les pays dits « répressifs » en la matière. Au niveau mondial, les seules économies considérées comme véritablement « libres » et occupant de ce fait la tête du classement sont respectivement Singapour (1er), Hong-Kong (2ème), la Nouvelle-Zélande (3ème), l'Australie (4ème), la Suisse (5ème), et l'Irlande (6ème).

Augustin

La MCC et Africa50 annoncent une collaboration stratégique, créant une nouvelle plateforme mondiale d'investissement

Dans un communiqué rendu public le 21 octobre 2020, la Millennium Challenge Corporation (MCC) et Africa50 annoncent avoir signé un protocole d'accord pour développer et lancer le partenariat pour le développement de l'accélérateur de l'impact du millénaire sur les infrastructures (MIIA). La nouvelle entité MIIA sera une plateforme d'investissement mondiale conçue pour stimuler et attirer des investissements d'impact en Afrique en développant des contrats d'infrastructure bancaires ayant des impacts sociaux et économiques mesurables. Les investissements réalisés dans le cadre du MIIA couvriront des projets dans des secteurs tels que l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, les transports, l'énergie et les télécommunications. La demande mondiale annuelle pour

le développement des infrastructures est de 3 700 milliards de dollars jusqu'en 2035, et les pays en développement devraient représenter environ deux tiers de toutes les dépenses d'infrastructure. La Banque africaine de développement estime également que les besoins de financement en Afrique sont de 130 à 170 milliards de dollars par an, avec un écart de 68 à 108 milliards de dollars. Le MIIA sera lancé en Afrique conjointement avec Africa50 qui a une expérience en tant que développeur de projets et investisseur ayant une connaissance et une influence régionales approfondies. En fonction du succès de l'effort initial en Afrique, la MIIA pourrait rechercher des partenariats similaires en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est.

Jacqueline

TOURISME

Une perte de 730 milliards \$ de recettes au niveau international liée à la Covid-19

L'impact du coronavirus sur le tourisme a été douloureux, sans précédent et sans comparaison. Les restrictions de voyage étant considérées comme l'obstacle principal à la reprise du tourisme international. « Les restrictions sur les voyages pour lutter contre la covid-19, ont occasionné une perte de 730 milliards \$ de recettes au niveau du tourisme international liée à la baisse de 700 millions d'arrivées en glissement annuel à fin août 2020, au niveau du tourisme international », indique l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Cette perte est estimée à près de la moitié des 1500 milliards \$ de recettes générées en 2019, et huit fois la perte subie lors de la crise économique et financière mondiale de 2009. Généralement, fait savoir l'OMT « les arrivées de touristes internationaux ont diminué de 81% en juillet et

de 79% en août, les deux mois qui sont traditionnellement les plus chargés de l'année et le pic de la saison estivale dans l'hémi-

Amérique (-65%). D'après les dernières tendances, il faut s'attendre à une baisse globale de près de 70 % pour l'ensemble de



sphère nord ». La première conséquence, la région d'Asie et du Pacifique a souffert de l'impact de la covid-19. Elle a connu une baisse de 79% des arrivées suivie de l'Afrique et le Moyen-Orient (-69% pour les deux régions), de l'Europe (-68%) et des

l'année 2020. Par ailleurs, l'OMT informe qu'il y aura un rebond du tourisme international en 2021, principalement au troisième trimestre. Une tendance qui devrait beaucoup plus se confirmer en 2022.

Aline

INCLUSION FINANCIÈRE

Le FNFI passe de 87 milliards FCFA fin 2019 à 97 milliards FCFA en octobre 2020

Mis en place en 2014 afin d'accompagner les populations vers l'inclusion financière, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), de 87 milliards FCFA fin 2019, le volume total de crédits distribué a atteint près de 97 milliards FCFA au 23 octobre 2020. En somme, plus de 10 milliards FCFA alloués en un an, soit une marge de progression de 11,5 %. Plus de 1 760 000 togolais ont

bénéficié de ses multiples produits dont AJSEF, AGRISEF, APSEF, programme Assurance du FNFI...). Récemment, le FNFI a lancé un nouveau produit, dénommé N'Godédé (« Progrès » en langue locale), est destinée aux bénéficiaires du Fonds en fin de cycle, un kit de financement, formation et entrepreneuriat pour les jeunes apprentis en formation ou en fin de formation. Le financement est à

hauteur de 5 millions FCFA. Ces offres visent à renforcer les mécanismes d'inclusion sociale au Togo, en ligne avec le Plan national de développement (PND 2018-2022) notamment dans son axe 3. D'après les récentes statistiques révélées par le Fonds, le mécanisme affiche un taux de remboursement moyen de 92,21%. Le fonds est soutenu par les partenaires du Togo et le secteur privé.



#CQFS

Avez-vous des interrogations sur les formalités au Cadastre ?
L'OTR est à votre écoute. L'OTR met à votre disposition un bureau dédié pour le traitement de vos plaintes. En 48h seulement, vous recevrez une suite à votre plainte. Vous pouvez aussi envoyer vos requêtes sur la plateforme numérique dédiée via : **www.otr.tg** ou **www.dadc.gouv.tg**



Office Togolais des Recettes - OTR